

avantages au public en général, à la fabrique et aux curés ses successeurs, en augmentant et assurant différentes portions de terrain qu'il laissa à leur usage, par un acte du 8 juillet 1787, signé par M. Fillion et par plusieurs marguilliers. M. Fillion déclare par cet acte, qu'ayant acquis de J.-Bte Motard et de Magdeleine Motard un terrain de deux cents pieds de long, sur soixante de large, il les donne en toute propriété à la fabrique ; ce terrain est celui où est bâtie la nouvelle église. De plus, par le même acte, il élargit ce morceau de terre de 40 pieds, du côté du nord, lesquels se poursuivront en ligne droite, jusqu'au coin de la sacristie, de manière que la borne du dit terrain se trouvera à 42 pieds du coin de la sacristie. Le fond en est donné à la fabrique, le public néanmoins en jouira, sans qu'il soit permis d'y introduire des animaux. Par le même acte, M. Fillion donne aussi au public tout le terrain qui se trouve au dehors de la clôture de la maison, qui en est éloignée de 36 pieds, jusqu'au terrain qui appartient aux curés. Il est dit encore dans ce même acte, que M. Fillion ayant agrandi le terrain du cimetière, jusqu'au coin de la sacristie, il donne aux curés le terrain qui se trouve au-dessous, en prenant une ligne droite, jusqu'à l'Ecore. Cet acte se trouve dans le cahier ou registre couvert en rouge.

En 1789, le 23 juin, monseigneur François Hubert, coadjuteur de monseigneur d'Esglis, fit la visite de la paroisse, et alloua les comptes de la fabrique depuis la dernière visite.

Cette année 1789, le propre jour de sainte Anne, un vent d'une violence extraordinaire, accompagné d'une pluie également violente, causa un grand dommage aux blés alors en fleurs. Il s'ensuivit une perte presque totale de la récolte du blé, dans les endroits où ce vent et cette pluie se portèrent avec toute leur violence.

Le village de Saint-François commença à s'établir dans le cours de ces années. Ce fut aussi vers ce temps-là que l'ancien chemin Portneuf en deçà du pont, fut placé comme on le voit actuellement. Auparavant, et depuis l'établissement des premières habitations de Portneuf, le chemin passant où est le fort actuel, descendait de là à la chapelle, allait jusqu'à la grève, et se poursuivait ainsi jusque vis-à-vis la terre occupée actuellement par Hyacinthe Pagé. Là le chemin remontait et se poursuivait le long de la côte, tel qu'il est encore aujourd'hui.

Dans le cours des deux années 1791 et 1792, on fut obligé de